

Enquête auprès des dirigeants des entreprises de proximité sur le domaine du sport

L'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et l'Institut Supérieur des Métiers (ISM) ont réalisé une enquête visant à mieux connaître l'implication des chefs d'entreprises de proximité dans le domaine du sport, et notamment les modalités de soutien des entreprises de proximité au sport, qui sont méconnues à ce jour. L'enquête a été menée au 2e trimestre 2022 auprès de 828 entreprises.

58 % des chefs d'entreprise de proximité pratiquent au moins un sport régulièrement

6 dirigeants sur 10 pratiquent une activité sportive régulièrement, un ratio identique à celui de la population française*. Les choix d'activités sont comparables.

- La course à pied et la marche (30 %),
- les activités de la forme et la gymnastique (20 %)
- et les sports de cycle ou motorisés (14 %)

sont les trois activités sportives les plus pratiquées par les répondants**.

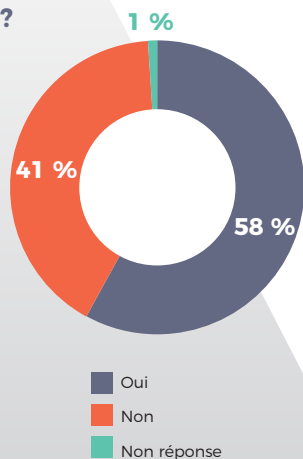
PRATIQUEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT UN OU PLUSIEURS SPORTS ?



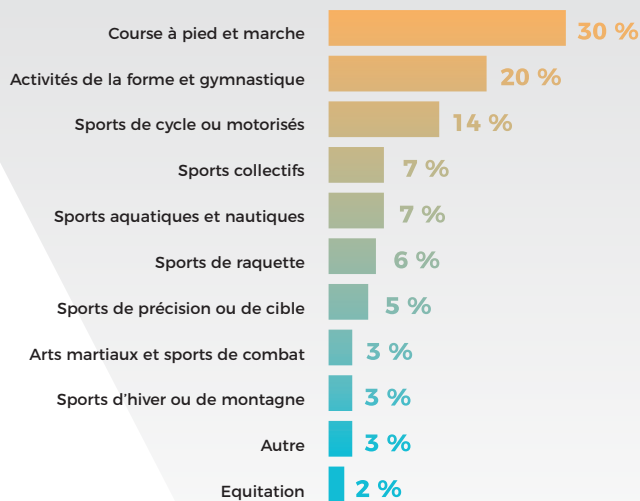
- Dirigeants d'entreprise de 10 salariés et plus : **67 %**
- Professionnels libéraux : **68 %**



- Dirigeants d'entreprise de 1 à 10 salariés : **54 %**
- Artisans du BTP : **53 %**



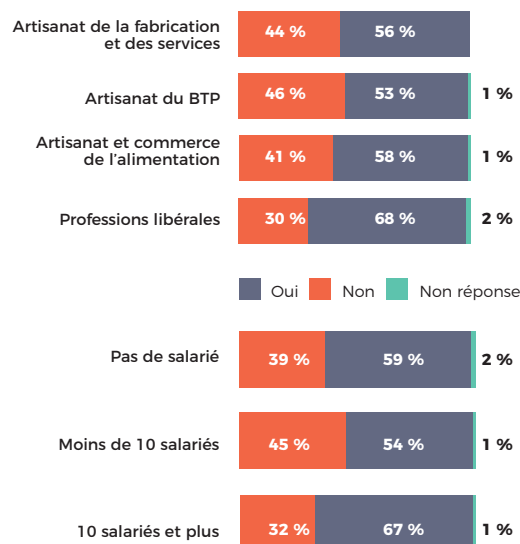
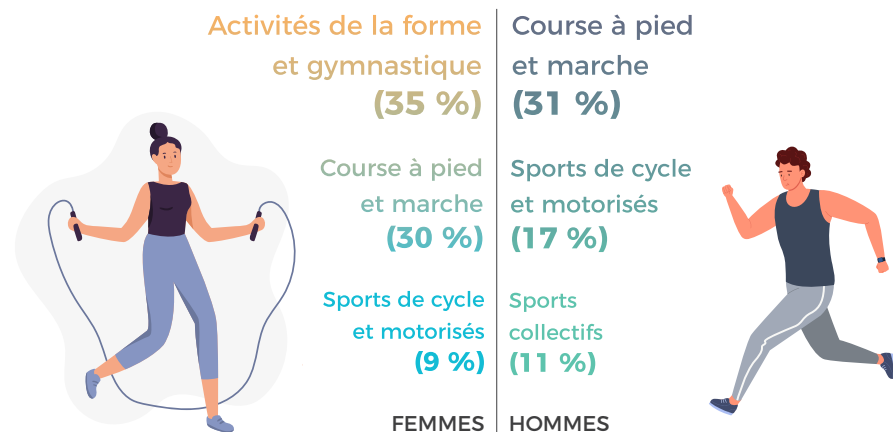
QUEL(S) SPORT(S) PRATIQUEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT ?



La pratique sportive est plus fréquente chez les chefs d'entreprise de 10 salariés et plus (67 % pratiquent régulièrement un ou plusieurs sports) et chez les professionnels libéraux (68%).

La pratique sportive est genrée :

les femmes s'orientent prioritairement vers les activités de la forme et la gymnastique tandis que les hommes privilégient les activités de course à pied et la marche.



* Les Zooms de L'Observatoire Cetelem par Harris interactive, « Les Français et leur rapport au sport », Octobre 2017.

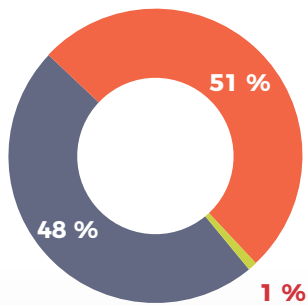
** INJEP, Ministère des sports, CREDOC : Baromètre national des pratiques sportives, 2018.

Selon le baromètre national des pratiques sportives 2018**, les activités sportives course et marche, activités de la forme et de la gymnastique arrivent également en tête (respectivement 40 % et 22 %) suivi par les sports aquatiques et nautiques (20 %). En l'absence d'étude antérieure, il est impossible d'apprécier l'évolution de la pratique sportive des chefs d'entreprise

Un dirigeant sur deux déclare avoir apporté un soutien à des actions sportives ces 3 dernières années

Le soutien apporté concerne plus souvent un club de sport local (**63%**), qu'un événement sportif (**32%**) ou un sportif de haut niveau (**6%**) :

VOTRE ENTREPRISE A-T-ELLE MENÉ AU MOINS UNE ACTION DE SOUTIEN AU DOMAINE DU SPORT CES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ?



■ Oui
■ Non
■ Non réponse



- Dirigeants d'entreprise de 10 salariés et plus : **66 %**
- Artisans du BTP : **60 %**
- Dirigeants pratiquant un sport : **64 %**
- Artisans de l'alimentation, HCR : **52 %**



- Dirigeants d'entreprise sans salarié : **24 %**
- Artisans de la fabrication et des services : **38 %**
- Professions libérales : **41 %**

La majorité des chefs d'entreprise n'ayant pas apporté de soutien à des actions sportives ces trois dernières années n'ont jamais œuvré dans ce domaine. La principale raison avancée est l'absence de moyen financier (**37 %**). Cet argument est davantage évoqué par les chefs d'entreprise sans salarié et par les entreprises de l'artisanat de la fabrication et des services. L'absence de sollicitation extérieure est également mentionnée. Globalement, seul un chef d'entreprise sur 8 déclare ne pas être intéressé par le soutien au domaine du sport.



TYPES DE SOUTIEN APPORTÉ



63 %

Un club de sport

Ce soutien est majoritaire quels que soient la taille et le secteur d'activité de l'entreprise.

32 %

Un événement sportif

Les événements sportifs sont davantage soutenus par les chefs d'entreprise :
] sans salarié (**38 %**)
] exerçant dans les activités artisanales de la fabrication et des services (**41 %**).

6 %

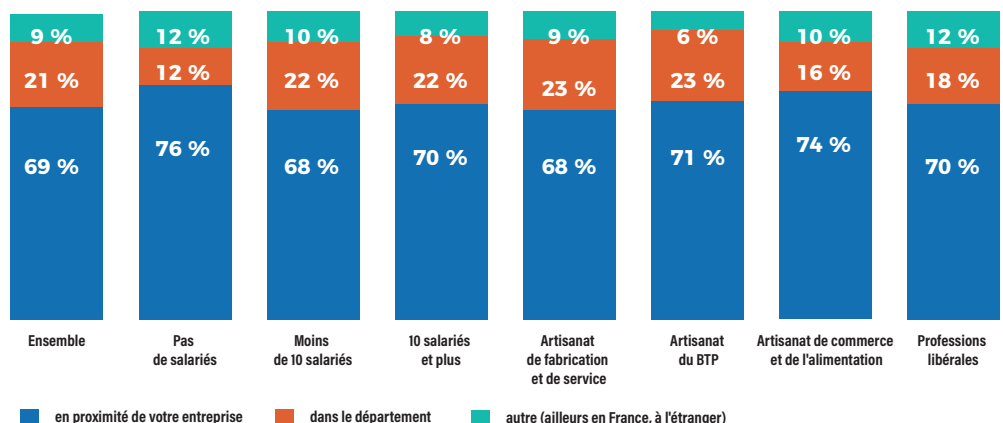
Un sportif de haut niveau

Le soutien aux sportifs de haut niveau est plus fréquent :
] Dans les entreprises de 10 salariés et plus (**8 %**)
] Dans les entreprises exerçant une profession libérale (**12 %**).

OÙ VA CE SOUTIEN ?

Ce soutien contribue à la vie sportive locale car 7 chefs d'entreprise sur 10 apportent leur soutien localement et 21 % au niveau du département.

Les entreprises sans salarié et celles relevant de l'artisanat et du commerce de l'alimentation ciblent davantage leur soutien en proximité de leur entreprise. Sur les 3 dernières années, **61 %** des dirigeants ont soutenu le domaine du sport régulièrement et **38 %** de manière ponctuelle. La fréquence augmente avec la taille de l'entreprise : **46 %** des entreprises sans salarié mènent une action de soutien régulièrement contre **77 %** pour les entreprises de 10 salariés et plus.



Le sponsoring ou le parrainage sont privilégiés

Le parrainage est le principal soutien exercé par l'ensemble des entreprises (quels que soient la taille et le secteur d'activité).

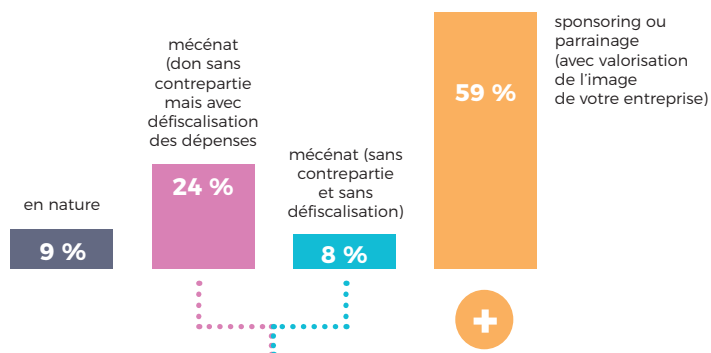


Il est deux fois plus répandu que le mécénat, sauf parmi les professionnels libéraux (la réglementation de certaines professions libérales n'autorise pas les actions de parrainage). La taille de l'entreprise a un impact sur le montant financier de l'aide*, tout comme le secteur d'activité :

les entreprises de 10 salariés et plus et les entreprises libérales sont plus nombreuses à apporter une aide financière jusqu'à 5 000 €.

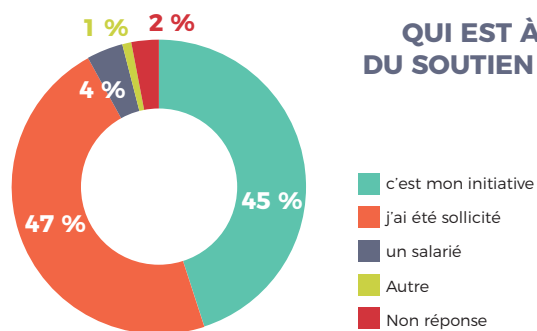
Dans près de la moitié des cas (47 %), les chefs d'entreprise répondent à une sollicitation extérieure. Dans l'autre moitié des cas, les chefs d'entreprise sont à l'origine de ces initiatives. Les professionnels libéraux sont un peu plus souvent à l'origine de ces actions de soutien (57 %).

QUELLE EST LA NATURE DE CE SOUTIEN ?



- Dirigeants d'entreprises employeuses : 32 %
- Activités libérales : 51 %
- Artisans du bâtiment : 34 %
- Dirigeants d'entreprise de 10 salariés et plus : 64 %
- Artisans et commerçants de l'alimentation : 66 %
- Artisans du BTP : 63 %

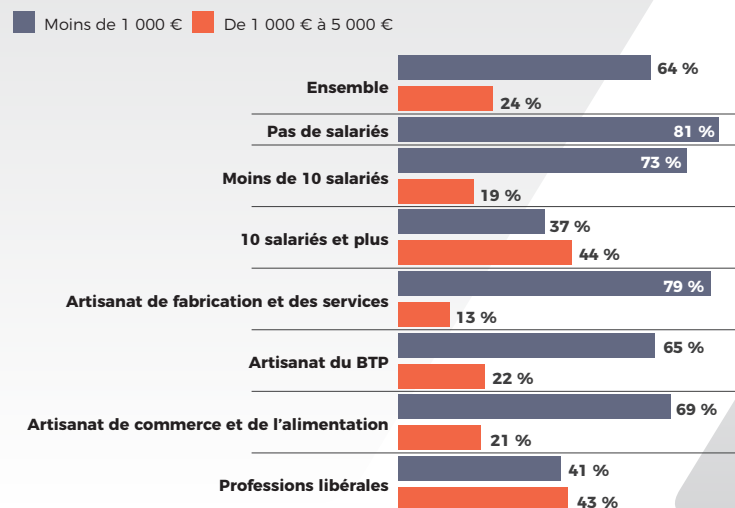
QUI EST À L'ORIGINE DU SOUTIEN APPORTÉ ?



Les artisans-commerçants sont plus souvent sollicités :

- 58 % pour les entreprises de l'artisanat et du commerce de l'alimentation
- 54 % pour les entreprises artisanales de la fabrication et des services

QUEL ÉTAIT LE MONTANT APPROXIMATIF DE LA DERNIÈRE AIDE FINANCIÈRE ATTRIBUÉE ?



Lors du dernier événement soutenu :

2/3 des dirigeants ont contribué jusqu'à hauteur de 1 000 €, un quart entre 1 000 et 5 000 €.

Les actions de parrainage sont plus souvent d'un montant inférieur à 1 000 €.

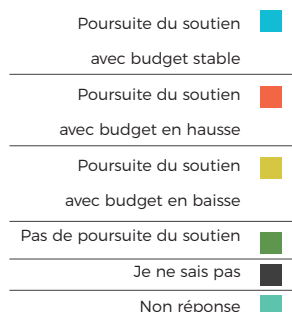
Dans le cas du mécénat, 1 chef d'entreprise sur 3 effectue un don compris entre 1 000 et 5 000 € (contre un sur quatre pour les actions de parrainage).

* [Baromètre Admical 2020 : Le mécénat d'entreprise en France. - C'est également un aspect relevé par le baromètre de l'Admical avec la moitié des entreprises (principalement des PME) qui déclarent réaliser un don inférieur à 2 400€.]

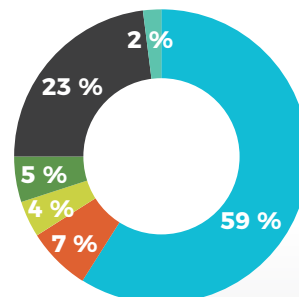
Enquête auprès des dirigeants des entreprises de proximité sur le domaine du sport

QUELLES PERSPECTIVES DE SOUTIEN ?

Plus de la moitié des chefs d'entreprise engagés dans le soutien au domaine du sport envisagent de poursuivre ces actions avec un budget stable.



+ Dirigeants d'entreprise de 10 salariés et plus : **63 %**
Artisans du BTP : **63 %**

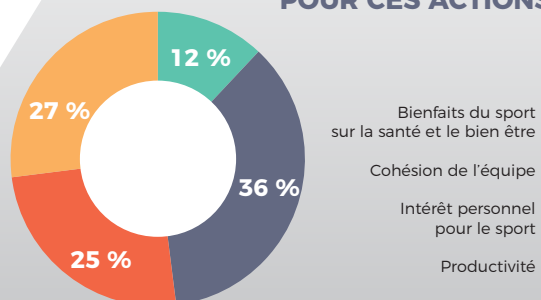


14 % des chefs d'entreprise facilitent la pratique d'activités physiques et sportives de leurs salariés*

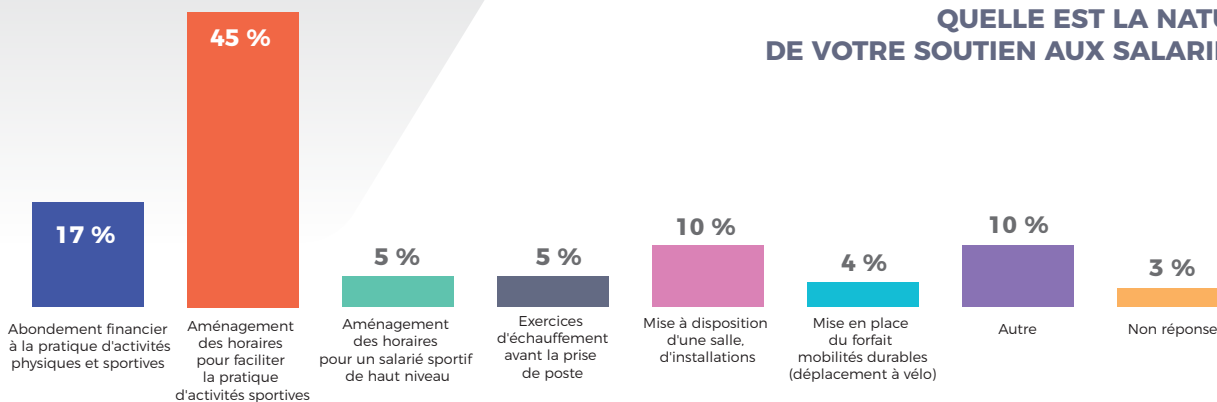
Différentes actions sont mises en place afin de faciliter la pratique d'une activité physique des salariés de l'entreprise.

Dans la moitié des entreprises, les chefs d'entreprise aménagent les horaires de leurs salariés ; 17 % abondent financièrement la pratique d'activités physiques et sportives (participation à un abonnement à un club de sport par exemple). La mise à disposition d'une salle ou d'installations concerne principalement les entreprises de dix salariés et plus.

QUELLE EST VOTRE MOTIVATION POUR CES ACTIONS ?



QUELLE EST LA NATURE DE VOTRE SOUTIEN AUX SALARIÉS ?



56 % des chefs d'entreprise considèrent que l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 est un levier pour promouvoir la pratique du sport. 2 dirigeants sur 5 considèrent que les opportunités économiques liées au Jeux Olympiques 2024 vont favoriser les entreprises situées sur les sites concernés.

* Les données sont cohérentes avec une étude réalisée par le MEDEF, le CNOSE, le ministère des Sports et l'Union Sport et Cycle. « Sport en entreprise » en 2017 : 18 % des entreprises mettent en place une offre de sport en entreprise.